

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ESADMM

Numéro SIRET : 20002920500016

POSTE COMPTABLE : M.LE RECEVEUR MARSEILLE MUNICIPALE ET METROPOLE AIX

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : BUDGET ESADMM

ANNEE 2017

Code INSEE 13	ESADMM BUDGET ESADMM	BS 2017
------------------	-------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	MUNICIPALITE DE LA VILLE DE PARIS

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	DGF	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	88,04%	0,00%
8	Dépenses de fonds et remb. dette en capital/recettes réelles de fonds (2)	96,70%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,13%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

(1) Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(2) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L.2304-1 où cette définition des collectivités territoriales qui figurent sur le feuil de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations à transmettre par les services préfectoraux.

(3) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 2 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins 5000 communes de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants ou plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins 10 000 habitants et plus (cf. article L.2313-1, L.2313-2, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les communes des autres EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes assurant exclusivement les communes et des EPCI, il convient d'ajouter les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(4) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégories de fonctionnement en cause (fonction publique, établissements publics administratifs, communautés d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations relatives de la situation générale des collectivités locales ou de la situation générale de la commune (établie, à l'agil des programmes de la dernière enquête scolaire).

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-60 457,61	
+ + +		

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	9 758,00	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 50 699,61	(si excédent)
= = =			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	382 123,78	
+ + +		

R E P C R I S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	72 700,07	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 454 823,85
= = =			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	454 823,85	454 823,85

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	454 823,85	454 823,85
---------------------	------------	------------

(1) Au budget initial, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de celle même budgétaire. De même, pour les decisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans accompagnement avec la loi d'initialisation ou la loi d'interim exercice.

(2) A savoir : unité, en cas de révision des crédits de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes déja engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements et aux recettes ordinaires n'ayant pas d'origine (sauf à l'initiative d'un tiers ou au 31/12 de l'exercice précédent). (R2311-11 du CGU).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits d'investissement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	600 200,00	9 758,00	0,00		609 958,00
012	Charges de personnel et frais auxiliaires	5 559 500,00	0,00	-50 457,61		5 529 042,39
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
86	Autres charges de gestion courante	14 000,00	0,00	0,00		14 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	6 262 700,00	9 758,00	-50 457,61		6 153 000,39
86	Charges financières	1 500,00	0,00	0,00		1 500,00
87	Charges exceptionnelles	55 000,00	0,00	0,00		55 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelées de fonctionnement	6 260 200,00	9 758,00	-50 457,61		6 209 500,39
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	155 000,00		0,00		155 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonds			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	155 000,00		0,00		155 000,00
	TOTAL	6 415 200,00	9 758,00	-50 457,61		6 364 500,39

+ **D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)** **50 699,61**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **6 415 200,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	11 500,00	0,00	0,00		11 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 000,00	0,00	0,00		340 000,00
73	Intérêts et levers	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	5 584 000,00	0,00	0,00		5 584 000,00
75	Autres produits de gestion courante	68 200,00	0,00	0,00		68 200,00
	Total des recettes de gestion courante	6 414 700,00	0,00	0,00		6 414 700,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00		500,00
	Total des recettes réelées de fonctionnement	6 415 200,00	0,00	0,00		6 415 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonds			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00		0,00
	TOTAL	6 415 200,00		0,00		6 415 200,00

+ **R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)** **0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULES **6 415 200,00**

Pour information :

AUTOPRINCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	------

Il s'agit, pour un budget validé en équilibre, des ressources propres encaissées et la dépense des nouvelles réalisées de fonctionnement sur les dépenses initiales de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du conseil d'administration de l'établissement.

(1) Cf. modalités de vote IR.

(2) Il existe un cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du principe réglementaire ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe administratif porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement abolit le régime des provisions semi-liquides.

(5) BT 023 = RI 021 ; DI 040 = HI 042 ; RI 040 = CF 042 ; DI 041 = RI 041 ; CF 043 = HI 043

(6) Söde de l'opération DF 023 + CF 042 - RI 042 en sortie de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

BS 2017

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	1 010,51	27 000,00		53 010,51
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations corporelles	75 000,00	14 216,30	203 123,78		202 340,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	95 000,00	57 473,28	152 000,00		304 473,28
	Total des dépenses d'équipement	195 000,00	72 700,07	382 123,78		649 823,85
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
10	Dépôts, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
15	Crédits et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
16	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
U20	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des dépenses pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	195 000,00	72 700,07	382 123,78		649 823,85
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	195 000,00	72 700,07	382 123,78		649 823,85

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES

649 823,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 126)	40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
16	Dépôts, fonds divers et réserves (hors 1066)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
10	Dépôts, fonds divers et réserves (hors 1066)		0,00	0,00		0,00
1H	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
20	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
21	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Prorata de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des dépenses pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
023	Opérations d'ordre entre sections (4)	195 000,00		0,00		195 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	195 000,00		0,00		195 000,00
	TOTAL	195 000,00	0,00	0,00		195 000,00

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

454 823,85

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES

649 823,85

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en Aquitaine, des ressources propres correspondant à l'ensemble des recettes plafonnées de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sera à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune au fil de l'investissement.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
---	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

- (1) Cf. Modèle de table I-B.
- (2) Invit'm en cas de reprise des dépenses de l'exercice précédent (après vente du compte administratif ou à reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vu de l'organisme débordant porte unité, par défaut sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 043 = DI 042 ; DI 041 = DE 042 + RI 043.
- (5) A versé uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lissage), ZAC... par ailleurs relatives dans le cadre de budgets accrus.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les invaux d'investissement réalisés sur les biens réputés en affectation. En revanche, il retire, la cas échéant, l'annulation de tels invaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A versé uniquement lorsque la société et l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public ou personnelisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV/A9).
- (9) Le compte 10EB n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 / RI 040 - DI 040.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 758,00		9 758,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-60 457,61		-60 457,61
014	Alénouations de produits	0,00		0,00
05	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
922	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		-50 699,61	0,00	-50 699,61

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	60 699,61
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1685 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (R)	26 010,51	0,00	26 010,51
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (R)	217 340,08	0,00	217 340,08
22	Immobilisations reçues en affectation (R)	(9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (R)	208 473,26	0,00	208 473,26
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
9...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		454 823,85	0,00	454 823,85

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	454 823,85
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des prélèvements et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Parfait ou presque : des opérations particulières telles que les opérations en cours liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés de plus de 100 000 habitants

(5) S'agit concernant l'investissement physique et régime des provisions budgétaires

(6) Hors emprunts et opérations d'équivalents.

(7) Seule le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A).

(8) A savoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il gère ou qu'il gère.

(9) En décosse, le chapitre 22 recense les travaux effectués et réalisés sur les biens reçus en affectation. En revanche, il ne figure pas le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

B - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		0,00	0,00	0,00

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (..) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	464 823,85
=	
AFFECTATION AU COMPTE 1688	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	464 823,85

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre non budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'encre.

(3) Permet de retracer des opérations perilleuses telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement apprécie la rigueur des provisions budgétaires.

(5) Hors opérations d'équipement.

(6) Sauf le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsqu'il existe une distinction entre une donation en legs en capital et au profit d'une œuvre publique non personnalisée créée au profit de l'établissement.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrouve les besoins d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il trace, le cas échéant, l'annulation de leur valeur effectuée sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	600 200,00	0,00	
60621	Combustibles	500,00	0,00	
60622	Carburants	5 500,00	0,00	
60623	Alimentation	500,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00	
60636	Vêtements de travail	2 000,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00	
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	5 000,00	0,00	
6067	Fournitures scolaires	25 000,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	0,00	
6132	Locations immobilières	50 000,00	0,00	
6138	Locations mobiliées	30 000,00	0,00	
81558	Autres biens mobiliers		0,00	
8158	Maintenance	52 000,00	0,00	
8168	Autres primes d'assurance	13 000,00	0,00	
8182	Documentation générale et technique	4 000,00	0,00	
8184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	0,00	
8188	Autres frais divers	4 000,00	0,00	
8225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	0,00	
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	
6228	Divers	25 000,00	0,00	
6231	Annonces et inserions	2 000,00	0,00	
6233	Foires et expositions	2 500,00	0,00	
6238	Catalogues et imprimés	7 000,00	0,00	
6237	Publications	7 000,00	0,00	
6238	Divers	1 000,00	0,00	
6241	Transports de biens	500,00	0,00	
6247	Transports collectifs		0,00	
6251	Voyages et déplacements	25 000,00	0,00	
6258	Missions	15 000,00	0,00	
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	8 700,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	37 000,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	18 500,00	0,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	115 000,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	46 000,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	84 500,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 599 500,00	-60 457,61	
6331	Virement de trésorerie	64 400,00	-1 500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 600,00	-500,00	
6338	Cotisations CNFPT et Centre de gestion	50 500,00	-1 000,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	9 500,00	-1 000,00	
64111	Rémunération principale	2 233 000,00	-20 000,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	94 300,00	-1 000,00	
64116	Autres indemnités	418 400,00	-1 000,00	
64131	Rémunerations	776 700,00	-20 000,00	
64138	Autres indemnités	187 200,00	-1 000,00	
64162	Empris d'avance		17 600,00	
64168	Autres emplois d'insertion	17 600,00	-17 600,00	
6451	Cotisations à l'U.G.S.S.A.F	688 700,00	-9 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	756 300,00	-3 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	52 700,00	-1 457,61	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	11 740,00	0,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 200,00	0,00	
64732	Versées aux A.S.S.E.D.I.C		0,00	
6474	Versements aux autres œuvres sociales	38 200,00	0,00	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chef/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 500,00	0,00	
6476	Autres charges sociales diverses		0,00	
6456	Autres charges	148 800,00	0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00	0,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	11 500,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+666)		6 203 700,00	-60 457,61	
66	Charges financières (b)	1 600,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00	
66115	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 000,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	55 000,00	0,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 500,00	0,00	
6714	Bourses et prix	52 000,00	0,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 260 200,00	-60 457,61	
023	Virament à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	166 000,00	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	155 000,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		155 000,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		166 000,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 416 200,00	-60 457,61	

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	9 758,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	50 699,61

+

x

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEFS	0,00
---	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes annexe par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-D.

(3) Iors restée à Nullar.

(4) Le solde de l'organigramme porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandat portant ces ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires.

(7) Cf. détails du chapitre des opérations d'ordre, 014-042 + R'040.

(8) Autre prévision budgétaire de l'opér. en vire 673 et 678 (cf. chapitre 022 + 042 + résultat des cessions d'immatérielisation).

(9) Le compte 66112 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les arrivées de stocks ou l'écoulement d'un inventaire permanent simple.

(11) inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte Administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	11 500,00	0,00	
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	9 500,00	0,00	
6459	Remboursements sur charges de SG et de prévoyance	2 000,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 000,00	0,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'accompagnement	340 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	10 000,00	0,00	
7388	Autres taxes diverses	10 000,00	0,00	
74	Dotations, subventions et participations	5 984 000,00	0,00	
74712	Emplois d'avenir	52 400,00	0,00	
74718	Autres	683 600,00	0,00	
7472	Régions		0,00	
74748	Autres communes	5 235 000,00	0,00	
74758	Autres groupements		0,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	13 000,00	0,00	
7478	Autres organismes		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	69 200,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	14 200,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	55 000,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		6 414 700,00	0,00	
(a) = (70+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	500,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 415 200,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (e)		0,00	
722	Immobilisations corporelles		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 415 200,00	0,00	

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4.1.2.2.1.2 du vade-mecum

(3) Il n'y a pas de résultat.

(4) Le vote de l'ass. mém. pour l'instruction sur les propositions budgétaires.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DS 040

(7) Autre prévision budgétaire ou celle figurant aux articles 7/5 et 7/6 qui dépasse 0,00 à produit des postes d'immobilisation.

(8) Le compte 7622 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique la réglementation prévision budgétaire.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations prévisibles au titre que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permettent d'anticiper.

(10) Inscrire en cas de révision des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si réprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 000,00	27 000,00	
2031	Frais d'études	12 000,00	12 000,00	
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	15 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	75 000,00	203 123,78	
2150	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00	25 000,00	
2161	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000,00	8 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	22 000,00	15 000,00	
2184	Mobilier	10 000,00	20 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	33 000,00	135 123,78	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	95 000,00	152 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	50 000,00	102 000,00	
2316	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	50 000,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	30 000,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	195 000,00	382 123,78	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	
	Total des dépenses financières		0,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	195 000,00	382 123,78	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
	Charges transférées (8)		0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	195 000,00	382 123,78	
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			

RESTES A REALISER 2016 (11)	72 700,07
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT C'EST-À-DIRE	464 823,85

(1) Détailles les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modèle de l'avis, I-B.

(3) Hors taxes à réaliser.

(4) La voté de l'organisme délibérant porte uniquement sur ces propositions nouvelles.

(5) Voir état III US pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe N°78 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'entrée 102 (cf. chapitre 02C « prélèvement des passifs d'immobilisation »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RF 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 13B)	40 000,00	0,00	
1312	Régions	40 000,00	0,00	
1313	Départements		0,00	
1318	Autres		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16B)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		40 000,00	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		40 000,00	0,00	
021	<i>Virament de la section de fonctionnement</i>		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)(7)(8)	155 000,00	0,00	
28031	Amortissements des frais d'études	5 000,00	0,00	
28051	Concessions et droits similaires	7 000,00	0,00	
28150	Autres installations, matériel et outillage techniques	81 000,00	0,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	8 500,00	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	63 000,00	0,00	
28184	Mobilier	1 500,00	0,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	9 000,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		155 000,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		155 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		195 000,00	0,00	

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTECIPE (10)	454 823,85
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	454 823,85

(1) Définit les bases homologuées par arrêté conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors risques à malfa.

(4) Le vote de l'ordre délivrant prioritairement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour la définition appliquée pour chaque I-B.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DI 040.

(7) Autre émission budgétaire dont figurent à l'article 109 (cf. chapitre 021 à produit des opérations d'immobilisations).

(8) Les chapitres 16, 20, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrit au cas de revue des résultats de l'exercice précédent après vote au comité administratif et reprise anticipée des résultats.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2017
III - VOTE DU BUDGET	III	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)		
	DÉPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b	0,00		
RECETTES (répartition) (Pour Information)		Restes à réaliser N-1 (2)			Recettes de l'exercice			
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c			d			
RESULTAT = (c+d) - (a+b)								
Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif								

(1) Détalle les opérations conformément au plan de comptes utilisé.
 (2) A remplir uniquement en cas de repise des résultats de l'exercice précédent, sauf après le vote du "compte administratif" soit en cas de repise anticipée du résultat ;
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, la voix de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Toute opération d'équipement est présentée pour intégration, sous ces deux colonnes soit : renseignées.

ESADM - 13 - BUDGET ESADM

BS 2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRÉSENTATION GROSSEZ PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Littératé	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	INVESTISSEMENT		
									Opérations vers les entités	Services généraux administratives publiques	Sécurité et sauvegarde publiques

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Équipements municipaux (2)																	
Equip. non municipaux (c/2c4) (3)																	
Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et raports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes de l'exercice

RAR N-1 et raports	154 622,35	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	154 622,35	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FUNCTIONNEMENT

DÉPENSES

Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et raports	50 556,61	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	50 556,61	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes de l'exercice

RAR N-1 et raports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est réalisée pour l'ensemble des 2 SEC habitants et plus. Les groupements administratifs (GAA) sont utilisés pour faire face à la demande de services et les services à accès unique sont réalisés au niveau des communes. Dans les deux cas, le montant total est déterminé par la somme des contributions faites par les deux entités.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(2) Total des contributions faites par les deux entités.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(3) Total des contributions faites par les deux entités.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(4) Total des contributions faites par les deux entités.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est réalisée pour l'ensemble des 2 SEC habitants et plus. Les groupements administratifs (GAA) sont utilisés pour faire face à la demande de services et les services à accès unique sont réalisés au niveau des communes. Dans les deux cas, le montant total est déterminé par la somme des contributions faites par les deux entités.

(2) Total des contributions faites par les deux entités.

(3) Total des contributions faites par les deux entités.

(4) Total des contributions faites par les deux entités.

(5) Ou bien si la commune membre n'a pas de contributif.

(6) Ou bien si la commune membre n'a pas de contributif.

ESADMN - 13 - BUDGET ESADMN

2017

ES

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art. {1}	Libellé	Opérations non ventabilisées	Services généraux administratifs publics	1 Santé publique	Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Autres et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	464 821,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 823,86
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	434 924,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 924,85
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	28 010,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 010,81
2031	Frais d'exploitation	0,33	0,33	0,00	13 010,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 010,51
2033	Concessions et droits similaires	0,22	0,22	0,00	15 530,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	217 340,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 340,06
2132	Achat d'installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	39 735,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 735,13
2161	Achats d'installations, équipements et aménagements fixes	0,00	0,00	0,00	8 981,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 981,20
2162	Matériel et bureau et mobilier informatique	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
2181	Autre	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2133	Achats immobiliers correspondants	0,00	0,00	0,00	125 122,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 122,78
22	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	209 471,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 471,26
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	1CE 475,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1CE 475,04
2319	Autres immobilisations correspondantes	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	52 984,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 984,22
RECHETTES													
	Total recettes d'investissement	464 821,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 821,05
	Recettes réelles	464 821,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 821,05
0001	Soldes d'exécution de la section d'exploitation	454 823,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 823,86
0001	Soldes d'exploitation cc. à section d'investissement reportés	454 823,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 823,86
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00
FONCTIONNEMENT													
	DÉPENSES												
	Total dépenses de fonctionnement	50 599,81	0,00	0,00	-59 899,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses officielles	66 639,61	0,00	0,00	-59 899,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0002	Réductions de fonctionnement reportées à décalement	50 599,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 599,81

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE {1}

Art (1)	Libellé	IV						A1					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	TOTAL
		Opérations	Sécurité et	Culture	Sport et	Interventions	Logement	Aménagé et	Action				
		non	éducatif	jeunesse	sociales et	économique		services	économique				
		ventilées	publique		sanité			urbains,					
		-	-	-	-	-	-	entièrement	-	-	-	-	-
CE2	Résultats de fonctionnement (exercice courant, ouvert)	52 639,61	3,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,23	0,00	0,00	50 639,61
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 768,00
FEF21	Co-utilities	3,03	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,30	0,00	0,00	6,00
EEEEE2	Carburants	0,90	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE3	Alimentation	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE1	Fournitures d'écriture	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE22	Fournitures de petite équipement	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE32	Véhicules de travail	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE4	Fournitures administratives	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE5	Livres, journaux, catalogues, ... (téléthèques et matériel divers)	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE7	Fournitures scolaires	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
U000	Autres fournitures et fournitures	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE222	Locations immobilières	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE223	Locations mobilisées	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE226	Remboursements	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE26	Autres produits décaissés, ventes	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE262	Produit d'exploitation générale et technique	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE44	Versements à des organismes de formation	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE58	Autres frais divers	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE225	Reboursées au contribuable et aux régisseurs	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE226	Remboursements	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE228	Droits	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE231	Airances et résidants	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE233	Transports et déplacements	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE236	Salariages et indemnités	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE237	Péjorations	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE238	Shares	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE241	Transport de biens	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE247	Transports en avion	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE251	Voyages et déplacements	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE252	Transferts de fonds communautaires	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE257	Services sociaux et sanitaires	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE258	Généraux divers (collations...)	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
EEEEE259		0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

BS

2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilées			02 Sécurité et salubrité publiques			03 Culture			04 Sport et Jeunesse			05 Interventions sociales et santé			06 Faîtes			07 Logement			08 Aménagement et services urbains, environnement			09 Action économique			TOTAL
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD2	Frais de gardiennage régulier, factes et biens communautaires...)	3.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.00	0.00	3.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD8	Frais de remboursement de billets	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD8	Autres services sociaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD8	Chargés de portefeuille et frais administratifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD31	Versement au trésorier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD32	Génération services aux FNAFL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD35	Crédit/émission CNFF - et Comptes de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD28	Autres prestations sur rémunération	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD41	Rémunération participative	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD412	Rés. SFT et l'activité de résidence	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD418	Autres informations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD451	Réimbursements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD453	Avec intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD454	Comptes d'accrue	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD455	Autres émissions d'actions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD456	Colocations à l'E.S.E.L.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD453	Crédits aux collectivités territoriales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD454	Caissier aux A.G.E.D.I.C.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD455	Versement au F.N.C et supplément, la totalité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD459	Outusions aux autres organismes éducatifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD74	Versements aux autres établissements scolaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD75	Mémoires ou manuels pédagogiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD76	Autres matières diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ESD86	Autres distictions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Dépenses d'ordre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

RECETTES		Total recettes de fonctionnement		Total recettes nettes		Recettes nettes		0.00		0.00		0.00		0.00		0.00		0.00		0.00		0.00		0.00	

(1) Pour le présentement, il n'existe pas de tableau qui résume le niveau de revenus nets, fait l'ensemble des articles et groupes d'articles spécifiques.

	ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	
		ES
		2017
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	D1	Total
	Opérations non ventilables	
DEPENSES TOTALES (2)	50 699,61	50 699,61
Restes à réaliser - reports	50 699,61	50 699,61
002 Résultat de l'exercice et du déficit	50 699,61	50 699,61

(1) Pour le décompte par rapport au budget initial, il est un moyen de recueillir l'ensemble des dépenses d'ordre et de dépenses d'exploitation.
 (2) La somme correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes de l'exercice sont celles correspondant à la situation au 31 décembre. Les autres reports sont ceux effectués au cours de l'année.

		ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	B6	2017
		IV - ANNEXES	IV	A1.1

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES [1]	23 Enseignement supérieur		Total
	Dépenses totales [2]	Dépenses de l'exercice	
Dépenses de personnel et frais assimilés	-60 699,61	-60 699,61	-60 699,61
Q12 Charges de personnel et frais assimilés	-60 457,61	-60 457,61	-60 457,61
Restes à réaliser - reports	9 758,00	9 758,00	9 758,00
011 Charges à caractère général	2 758,00	2 758,00	2 758,00

(1) Pour le caractère par nature, le décret fait référence à la différence entre les dépenses effectuées et les dépenses autorisées dans le cadre des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement.

(2) Le poste correspond à la différence entre les dépenses effectuées et les dépenses autorisées dans le cadre des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement.

ESADMW - 13 - BUDGET ESADMW

		BS	2017
IV - ANNEXES		IV	

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHARTIERS (1)	Total	
	Opérations non ventilables	Opérations ventilables
RECETTES TOTALES (2)	454 823,85	454 823,85
Recettes à réaliser - reports	454 823,85	454 823,85
Non affectées aux opérations	454 823,85	454 823,85
Solde d'exécution de la section d'investissement	454 823,85	454 823,85

(1) Pour le présentement par l'ordre, le tableau est fait sur le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chiffres, chiffres 0 ou 1000 seuls).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes sont reportées dans les budgets ESADMW et dans l'ordre 1001 et 002 apparaissant la taxonne C - Non versées.

ESADMN - 13 - BUDGET ESADMN

BS 2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

		IV	IV
		A1.2	

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	2.3 Enseignement supérieur	Total	
DEPENSES TOTALES (2)		454 823,85	454 823,85
Dépenses de l'exercice		382 123,78	382 123,78
Non individualisées en opérations		382 123,78	382 123,78
20 Immobilisations incorporelles		27 000,00	27 000,00
21 Immobilisations corporelles		203 123,78	203 123,78
23 Immobilisations en cours		152 000,00	152 000,00
Restes à réaliser - reports		72 700,07	72 700,07
Non individualisées en opérations		72 700,07	72 700,07
20 Immobilisations incorporelles		1 010,51	1 010,51
21 Immobilisations corporelles		14 216,39	14 216,39
23 Immobilisations en cours		57 473,26	57 473,26

(1) Pour le chapitre d'ordre, le détail est fait selon la nature du moyen de transport utilisé (chiffre, article ou lignes spatiales).

(2) La somme correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes sont reportées sur le chapitre à la somme des dépenses et des recettes de fonctionnement.

			BS	2017
			IV	W
			A2.1	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le l'un ou le deux de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1 intérêts (3)	Montant des remboursements du tirage	Encours résident du au 01/01/N
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Creditor n° 100 - INTERSCCT/C et SENGENS.

(2) Il s'agit de l'indice correspondant au compte BE-C, sauf pour les entités soumises à une autre réglementation, il s'agit de l'indice de l'ordonnateur ou de la date de la déclaration au trésorier ou de la date de la décision de l'ordonnateur ou de la date de la déclaration au trésorier sur la base d'un taux maximum autorisé pour l'encours déclaré (article L. 212-22 du CGCT).

(3) Il s'agit de l'indice correspondant au compte BE-C, sauf pour les entités soumises à une autre réglementation, il s'agit de l'indice de l'ordonnateur ou de la date de la déclaration au trésorier pour les entités n'étant pas soumises aux critères de l'application du chapitre II de la loi de finances pour 2017.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (PO, 1 chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de l'e	Date de signature ou date de négociation	Date d'échéan-	Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
				Date du remboursement	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Réduc-	Profil d'amortisse-	Possibilité de retour-	
				(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Total Général										

(1) Si un emprunt comporte les 3 modalités indiquées, indiquer à quelle modalité la plus forte importance

(2) Nommé : débiteur imposé à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : T : fixe ; V : variable (c'est-à-dire un taux qui évolue au fil des périodes en fonction des taux d'intérêt).

(4) Mentionner le taux à l'origine du contrat.

(5) Indiquer le taux à l'origine du remboursement.

(6) Indiquer la date d'annulation, si applicable, à annuler, M : mensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer le pourcentage d'arrachement pour autres à 3%.

(8) Géolocalisation du contrat à l'origine. Exemple : 21 tel. 92100 Paris 15ème arrondissement.

(9) Géolocalisation du contrat à l'origine. Exemple : 21 tel. 92100 Paris 15ème arrondissement.

(10) Indiquer le pourcentage d'arrachement pour autres à 3% pour l'année 2013 sur les produits financiers créés aux deux dates mentionnées.

IV - ANNEXES

ÉLÉMENTS DU BILAN - ÉTAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV - ANNEXES										A.2.3			
ÉLÉMENTS DU BILAN - ÉTAT DE LA DETTE													
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)													
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé ⁽¹⁾ ! Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat [1]	Organisation préteur ou chef de filie	Nominal [2]	Capital restant du au 01/01/N [3]	Type d'indices [4]	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal [5]	Taux maximal [6]	Coût de sortie [7]	Taux maximal après couverture éventuelle [8]	Niveau du taux à la date de vote du budget [9]	Intérêts à payer au cours de l'exercice [10]	% par type de taux selon la capital restant du
Emprunt(s) simple(s) [B]													
Echange de taux, taux variable simple plafonné (tavan) ou encadré (tunnel) [A]													
Option d'échange [C]													
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 jusqu'à 5 capé [D]													
Multiplicateur jusqu'à 5 [E]													
Autres types de structures [F]													
TOTAL GENERAL													

⁽¹⁾ Empreinte des emprunts selon le type de structure (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) et pour celles qui sont émises sur deux lignes, c'est du moins le cas et la partie émise le plus élevée.

(2) Numéro mentionné en vu à l'ordre. En cas de structure gérée par un emprunt, indiquer également sur deux lignes la part du capital versé à court et à long terme.

(3) Capital traité au 1er janvier de l'exercice de l'emprunt, indiquer également sur deux lignes la part du capital versé à court et à long terme.

(4) Indiquer la désignation, ou l'indice sous lequel le taux est émis, au sens de la circulaire du 25 juillet 2012 sur les produits financiers (cf 1 à 10). 1 : indice zone euro ; 2 : indice zone euro ; 3 : Ecart indicatif zone euro ; 4 : indices hors zone euro ; 5 : autres indices.

(5) Taux hors opérationnel des deux taux édictés le 1er janvier de l'exercice de l'emprunt au 31 décembre la date du contrat.

(6) Taux hors opérationnel des deux taux édictés le 1er janvier de l'exercice de l'emprunt au 31 décembre la date du contrat, ou soit l'ordre des deux derniers mois de l'année, si l'ordre des deux derniers mois n'est pas égal à 6 mois.

(7) Taux hors opérationnel des deux taux édictés le 1er janvier de l'exercice de l'emprunt au 31 décembre la date du contrat, ou soit l'ordre des deux derniers mois de l'année, si l'ordre des deux derniers mois n'est pas égal à 6 mois.

(8) Indiquer le montant final de l'emprunt contracté par l'entité à la date de l'émission du taux à court.

(9) Indiquer, dans le cas où l'entité a accès à deux taux de taux variables, indiquer le niveau du taux à court à la date de l'émission.

(10) Indiquer les intérêts à payer au cours de l'exercice de l'emprunt à la date de l'émission.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (

	ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		BS	2017
	IV - ANNEXES		IV	A2.5

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture						
	Emprunt échuvert	Capital restant au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (échange ou taux)	Montant des commissions diverses
Préférence de l'emprunt couvert							
Total							

(1) Sur instrument(s) distinct(s) ou partie d'un autre instrument.

(2) Il s'agit d'un taux verbalisé qui n'est pas défini comme la simple addition des taux moyens de référence et d'une marge exprimée en pourcentage.

(3) Indique si il s'agit d'un avoc, d'un risque, d'un risque temporaire, fixe, flottant, échangé.

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, V : trimestrielle, S : semestrielle, I : bimestrielle, X : autre.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

		BS	2017
--	--	----	------

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de l'entreprise couverte)	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'exercice (8)
	Référence de l'entreprise couverte	Taux payé	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
Total				Charge 5768 Produits 5768	Avant décaissement des courants
					Après décaissement des courants

(5) Indiquer l'index utilisé et la formule de taux.

(6) Faux ou imprécise taux variable : indiquer le niveau à la date de validité du budget.

(7) Accompagner l'instrument de couverture par un annexe.

(8) Catégorie d'exercice : Catégorie A : coté, la désignation des instruments suivant à l'échelle de la circulaire IOR/B/0-5077C du 25 juillet 2010 sur les produits financiers en rapport avec les activités financières

	IV
	A2.5

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)****A2.6**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au -/-/+/-	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provoquant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant l'apport du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la partie sociale prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66 II et ceux éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66 II.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.7
AUTRES DETTES	

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****A3****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en ceçà à quel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)		09/12/2011
1 000,00€		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Autres matériels techniques (Audio, musique etc.)	5
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10
Linéaire	Coffre-fort	20
Linéaire	Frais de recherche et développement	5
Linéaire	Frais d'études non suivies de réalisation	2
Linéaire	Immeubles de rapport	20
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements	20
Linéaire	Logiciels	2
Linéaire	Matériel de bureau	7
Linéaire	Matériel de chauffage	10
Linéaire	Matériel de levage et de manutention	10
Linéaire	Matériel d'équipement technique (atelier, imprimerie etc.)	10
Linéaire	Matériel et outillage	10
Linéaire	Matériel informatique	3
Linéaire	Matériaux et outillage d'incendie	7
Linéaire	Mobilier spécifique	10
Linéaire	Mobilier d'administration générale	10
Linéaire	Moteurs	10
Linéaire	Véhicules et matériels de transport	7

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1)Provisions échelonnées ou abandonnées d'une provision déjà constituée

(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...;provision pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A6

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) L'alignement des provisions figurent dans le tableau précisément à l'état des provisions en rapport avec l'objet d'un échéancier.

IV - ANNEXES**IV**
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES
A6.1**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art(1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES		
=A + B		0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	72 700,07	0,00	72 700,07

- (1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la section IV ou V de l'asserment.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire uniquement si le comité administratif est voté et n'a pas encore reçu anticipé des résultats de l'exercice voté.
 (4) Indiquer le montant correspondant à l'item II - Présentation générale du budget - 6.6 d'après celle.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A6.2

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)		
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	0,00		
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00		
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00	0,00		
28031 Amortissements des frais d'études		0,00	0,00		
28051 Concessions et droits similaires		0,00	0,00		
28158 Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	0,00		
28181 Installations générales, agencements et aménagements divers		0,00	0,00		
28183 Matériel de bureau et matériel informatique		0,00	0,00		
28184 Mobilier		0,00	0,00		
28188 Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00		
024 Produits de cessions		0,00	0,00		
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00		
	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(6)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	464 823,85	0,00	464 823,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 72 700,07
Ressources propres disponibles	IV 454 823,85
Solde	V = IV - II (6) * 382 123,78

(1) Les comptes 16, 169, 28, 27, 28, 29, 39, 401, 40 et 50 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 25, 26, 45 et 88 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Indiquer brièvement si le compte administratif est versé ou en cas de reprise, indiquer des résultats - (t) l'ancêtre précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - via d'ensemble.

(6) Indiquer le signe si géométrique.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.2.1**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	DEPENSES (1)		RECETTES (1)		
	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses en nature, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Exhiber les chapitres budgétaires par secteur conformément au plan de comptes apply.4 (cf. la commune ou l'établissement).

(3) Montant des recettes de fonctionnement hors intérêt en investissement pour le financement des dépenses d'investissement, affectées à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	DEPENSES (1)		RECETTES (1)		
	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, attribuées à l'exercice de la compétence visée à l'article L2313-1 du CGCT;

(2) Libellé des chapitres budgétaires par lesquels le détalement du plan de dépenses appliquée par la commune ou l'établissement;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en avancement pour le financement des dépenses d'établissement attribuées à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**IV****A8****A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(II) Correspond au montant de la charge restant à amortir : - (I+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(I) Correspond au montant de la charge restant à amortir : - (II+III)

	ESADMIM - 13 - BUDGET ESADMIM	B\$	2017
	IV - ANNEXES	IV	
	ELEMENTS DU BILAN - DÉTAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (f)	A9	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (f)

N° opération :	Initiée de l'opération :	Date de la déclaration :		
		Pour membre réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés Total (4)
DÉPENSES (a)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Recettes nettes (b-d)				

(f) : Consister en une ou plusieurs opérations pour compte de tiers.
 (g) : Ensemble des titres émis et remis à tiers.

(h) : A renouveler chaque année en cas de renouvellement d'au moins 50% de l'ensemble précédent. Il est alors à voter du document supplémentaire sous les mêmes conditions.

(i) : Titre à établir N-1 à Nouveau crédit voté.

(j) : Il potrà se composer et la nature des titres.

(k) : Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(l) : Inclure le chapitre.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

BS

2017

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ÉTABLISSEMENT**

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ÉTABLISSEMENT (art. L.2313-16°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Déclaration du budget	Année	Profil	Objet de l'emprunt garantie	Organisme preneur ou chef d'oeuvre	Montant initial	Capital restant à rembourser	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (si)			Capacité d'emprunter			Annuité déclarée au cours de l'exercice
									Taux (1)	Index (2)	Taux actuel (3)	Taux (4)	Index (5)	Taux actuel (6)	Taux (7)	Index (8)	Taux actuel (9)	
Total des engagements contractés par des collectivités ou des EP (hors logements associés)																		
Total des emprunts suivis que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des engagements contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GÉNÉRAL																		

1) Indiquer à quoi sert le financement. Pour un emprunt progressif = pour les X pour autres (à l'écoulement des échéances) et pour les Y pour les autres.

2) Indiquer le montant des emprunts contractés : X : moins de 1M ; moins de 2M ; moins de 5M ; moins de 10M ; moins de 20M ; moins de 50M ; moins de 100M ; moins de 200M ; moins de 500M ; moins de 1000M ; plus de 1000M.

3) Type de taux utilisé : F : fixe ; V : variable ; C : sur base d'un taux variable qui n'est pas toujours connu lorsque la dette est créée à un taux variable.

4) Taux réel : le type d'index : EUR ; CHF ;

5) Taux moyen, tels qu'ils sont compris

6) Capitalisés depuis la date de signature : Exemple 4,1% de la capitalisation des emprunts suivant la loi votée le 25 juillet 2011 sur les investissements énergie et climat.

7) Capitalisés depuis la date de signature : Exemple 4,1% de la capitalisation des emprunts suivant la loi votée le 25 juillet 2011 sur les investissements énergie et climat.

8) Taux réel des intérêts dus au 31 décembre : il faut si nécessaire faire une conversion en intérêts à échéance dépassée.

		ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	B\$	2017
--	--	-----------------------------	-----	------

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	

Calcul du ratio de l'article L. 2222-1 du CGCT		Valeur en milliers
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	E=A+B+C+D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	H	6 415 200,00
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice sur % (3)	I=E/H	0,00%

(1) Part opérations v活着 article L. 2222-2 du CGCT.

(2) Cf. art. prior de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties temporaires accordées au titre d'un exercice ne donnent pas représentation plus de 5% des recettes réelles de fonctionnement de son même exercice.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
2016 - ETAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL****B1.3**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

			ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	ES	2017
			IV - ANNEXES	IV	

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Exports et rentrées réalisées à l'issue à l'initialisation restant à verser en cours d'exécution pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/14.
(2) Montant fixé à la conclusion de l'accord de dissolution fait à la somme des versements effectués dans les contrats et réservé.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Local (Article L.161-12 du CGCTI) :

- l'**Organisme bénéficiaire** : c'est la personne physique d'un tiers éligible à droit ou ayant été agréé par l'Agence France Local;
- le **total** (*i.e.* « Périodicité ») n'est pas rempli car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède la colonne « Dette en capita à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un tiers éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'échéance de la garantie n'a pas eu lieu et/ou la garantie a été annulée. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'apurement de la garantie.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL						

IV - ANNEXES**IV**
**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**
B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro d'ordre de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier initial des révisions

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN****SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT****B2.2**

N° ou Institué de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'autorisation corrigé des révisions.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN****B3****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N : 0.00

TOTAL Recettes | TOTAL Dépenses

TOTAL Reste à employer au 31/12/N :

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

BS 2017

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

C1

GRADE OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0	0	0	0	0	0
Dir. Gén. Serv + 400000hbs	A	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		13	0	13	0	13	0
Administrateur	A	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif 1ère classe	A	1	0	1	1	0	1
Directeur Territorial	A	3	0	3	2	1	3
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0
Rédacteur Territorial	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif de 2 ème cl	C	7	0	7	6	1	6
Adjoint Administratif ppal de 2 ème cl	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		12	0	12	12	0	12
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	1
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur Territorial	A	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0	0	0
Technician ppal 2ème cl	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint Technique 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique 2ème cl	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint Technique ppal 2ème cl.	C	2	0	2	2	1,8	2
Agent de Maintenance	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		64	3,03	67,03	49,25	16,28	66,53
Bibliothécaire Territorial	A	0	0	0	0	0	0
conservateur	A	0	0	0	0	0	0
proc français langue étrangère	A	0	0	0	0	0	0

ESADM - 13 - BUDGET ESADM

2017

IV - ANNEXES

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
CATÉGORIES (2)		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	26	1,07	27,07	16,89	9,88	26,57
Prof. d'Enseig. Artist. Hors Cl	A	14	0	14	14	0	14
Ass. Enseig. Arts. Prof. 1ère cl.	B	11	0,76	11,76	11,76	0	11,76
Ass. Enseig. Artist. Prof. 2ème cl.	B	3	0,8	3,8	2,8	1	3,8
Assistant de conserv. Prof. 1ère cl.	B	1	0	1	+	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Assistant enseignant artistique	B	8	0,4	8,4	1	5,4	6,4
Adjoint au patrimoine 1ère cl.	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine 2ème cl.	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (5)		1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif de 1ère cl	C	1	0	1	1	0	1
EMPLOIS NON CITES (N) (5)		1	0	1	0	0	0
Dir. Gén. Secr. + 400000h	A	1	0	1	0	0	0
Directeur général	A	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b) (c) (d) + f + g + h + i + k)	91	3,03	84,03	78,65	24,18	98,83	

...of course, a number of other factors are involved in each case. However, an overall pattern is discernible. In general, the greater the degree of social stratification in a society, the more likely it is that the upper classes will have a higher standard of living than the lower classes.

On the other hand, the *labeled* version of the *labeled* theorem is not provable in PA^+ , as shown by the following proof:

E187 in *Escherichia coli* produces a protein that inhibits the synthesis of the *lactose operon* by binding to the *lacP* gene promoter.

Em 2011, o Brasil teve um crescimento de 1,5% no PIB, que é considerado baixo para os padrões internacionais. O desempenho econômico do país é influenciado por fatores como a demanda interna, a política monetária e fiscal, as condições externas e a estrutura produtiva.

1947-1952
1947-1952
1947-1952

G. E. LAMBERT / Journal of Macroeconomics 27 (2005) 129–150

ESADMIN - 13 - BUDGET ESADMIN

BS
2017

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU

01/01/2017

Agent occupant un emploi permanent (6)

RENUMERATION (3)

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

CONTRAT

(6)

(7)

(8)

(9)

(10)

(11)

(12)

(13)

(14)

(15)

(16)

(17)

(18)

(19)

(20)

(21)

(22)

(23)

(24)

(25)

(26)

(27)

(28)

(29)

(30)

(31)

(32)

(33)

(34)

(35)

(36)

(37)

(38)

(39)

(40)

(41)

(42)

(43)

(44)

(45)

(46)

(47)

(48)

(49)

(50)

(51)

(52)

(53)

(54)

(55)

(56)

(57)

(58)

(59)

(60)

(61)

(62)

(63)

(64)

(65)

(66)

(67)

(68)

(69)

(70)

(71)

(72)

(73)

(74)

(75)

(76)

(77)

(78)

(79)

(80)

(81)

(82)

(83)

(84)

(85)

(86)

(87)

(88)

(89)

(90)

(91)

(92)

(93)

(94)

(95)

(96)

(97)

(98)

(99)

(100)

(101)

(102)

(103)

(104)

(105)

(106)

(107)

(108)

(109)

(110)

(111)

(112)

(113)

(114)

(115)

(116)

(117)

(118)

(119)

(120)

(121)

(122)

(123)

(124)

(125)

(126)

(127)

(128)

(129)

(130)

(131)

(132)

(133)

(134)

(135)

(136)

(137)

(138)

(139)

(140)

(141)

(142)

(143)

(144)

(145)

(146)

(147)

(148)

(149)

(150)

(151)

(152)

(153)

(154)

(155)

(156)

(157)

(158)

(159)

(160)

(161)

(162)

(163)

(164)

(165)

(166)

(167)

(168)

(169)

(170)

(171)

(172)

(173)

(174)

(175)

(176)

(177)

(178)

(179)

(180)

(181)

(182)

(183)

(184)

(185)

(186)

(187)

(188)

(189)

(190)

(191)

(192)

(193)

(194)

(195)

(196)

(197)

(198)

(199)

(200)

(201)

(202)

(203)

(204)

(205)

(206)

(207)

(208)

(209)

(210)

(211)

(212)

(213)

(214)

(215)

(216)

(217)

(218)

(219)

(220)

(221)

(222)

(223)

(224)

(225)

(226)

(227)

(228)

(229)

(230)

(231)

(232)

(233)

(234)

(235)

(236)

(237)

(238)

(239)

(240)

(241)

(242)

(243)

(244)

(245)

(246)

(247)

(248)

(249)

(250)

(251)

(252)

(253)

(254)

(255)

(256)

(257)

(258)

(259)

(260)

(261)

(262)

(263)

(264)

(265)

(266)

(267)

(268)

(269)

(270)

(271)

(272)

(273)

(274)

(275)

(276)

(277)

(278)

(279)

(280)

(281)

(282)

(283)

(284)

(285)

(286)

(287)

(288)

(289)

(290)

(291)

(292)

(293)

(294)

(295)

(296)

(297)

(298)

(299)

(300)

(301)

(302)

(303)

(304)

(305)

(306)

(307)

(308)

(309)

(310)

(311)

(312)

(313)

(314)

(315)

(316)

(317)

(318)

(319)

(320)

(321)

(322)

(323)

(324)

(325)

(326)

(327)

(328)

(329)

(330)

(331)

(332)

(333)

(334)

(335)

(336)

(337)

(338)

(339)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détenion d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer le code de la décision (Délégation, avantage ou dérogation de l'article 60).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, rejet d'intérêt...).

IV - ANNEXES**IV**

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHÈRE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPF, TPU, TPU+Recette additionnelle, Recette additionnelle ou sans fiscalité propre

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS	2017
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exécution d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'autorisation de constituer une régie si le service concerné est de nature industriel ou commercial (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou à faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurée que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Tes régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être délivrées :

- soit de la personnalité morale et d'autonomie financière ;

- soit de la soude autonomie financière.

Conseil, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité propre et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3**

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	BS 2017
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Présenté par le Présidente,
A Marseille, le 27/03/2017
Le Présidente,

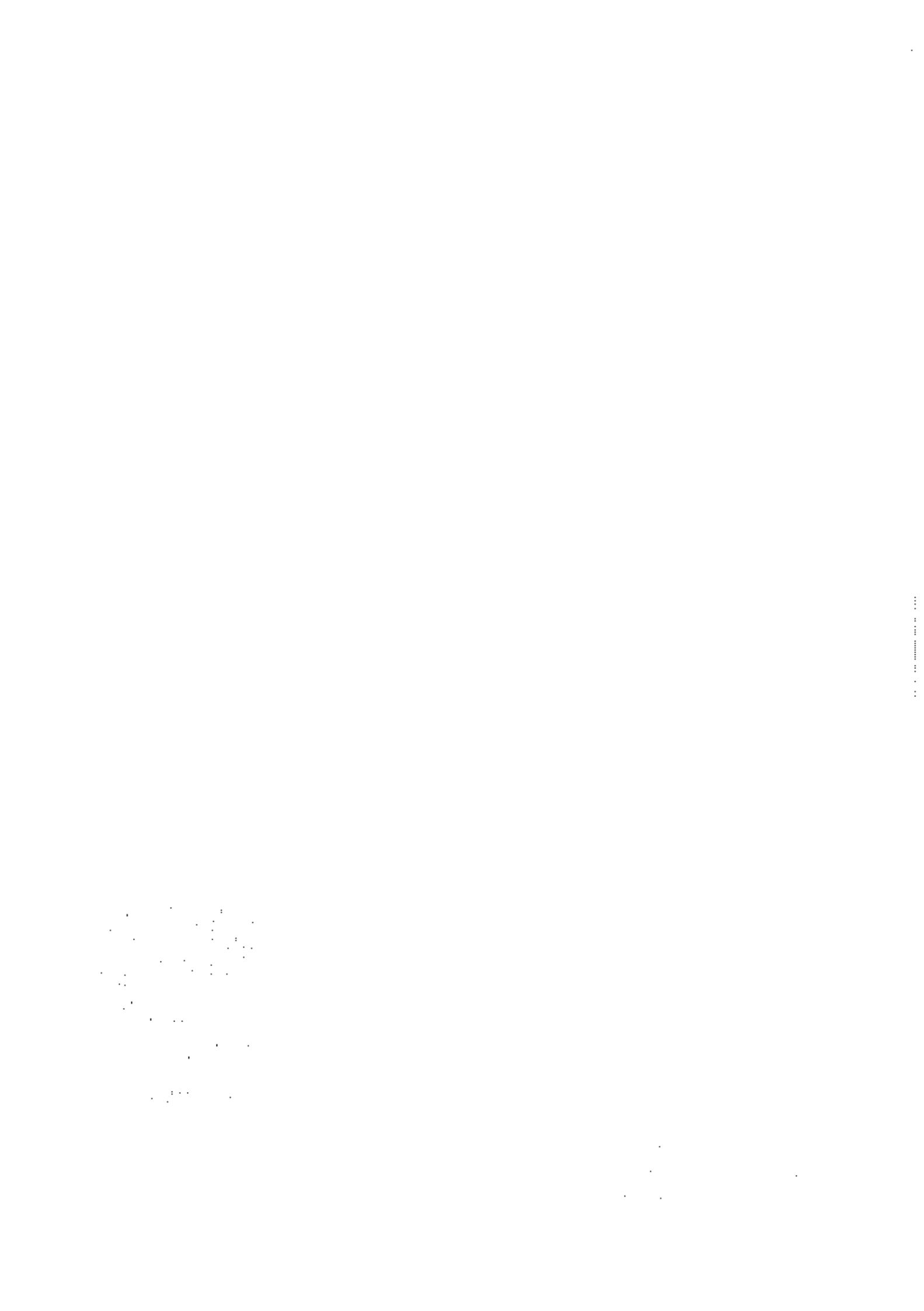
Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Marseille, le 27/03/2017

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

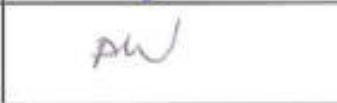
Date de convocation : 04/03/2017

Les membres du Conseil d'administration,

M. Smaïl ALI - Représentant élu VdM	
M. Jacques BESNAINOU - Représentant élu VdM	
Mme Marie-Hélène FERAUD-GREGORI - Représentant élu VdM	
Mme Annie LEVY-MOZZICONACCI - Représentant élu VdM	
Mme Marie-Laure ROCCA-SERRA - Représentant élu VdM	
Mme Isabelle SAVON - Représentant élu VdM	
M. Jean-Claude GAUDIN - Suppléante Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES	
M. Stéphane BOUILLOU - Préfet de Région	
M. Marc CECCALDI - DRAC	
M. Patrice VANELLE - Représentant Etablissement Enseignement Sup	
M. Eric MICHEL - Personne qualifiée désignée par VdM	
Mme Isabelle BOURGEOIS -Personne qualifiée désignée par VdM	
Mme Laurence AZZOPARDI- Représentant du personnel administratif	
e. Makdessian	



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

M. Daniel MARTIN - Représentant du personnel technique <i>COSTA Nicolas</i>	
M. Frédéric PRADEAU - Représentant des enseignants	
M. Ronan KERDREUX - Représentant des enseignants <i>SYLVAIN DELORD</i>	
M. Fabrice PINCIN - Représentant des enseignants	
M. Luc JEAN D'HEUR - Représentant des assistants	
M. Alice GRIVEAU - Représentant des étudiants	

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/03/2017 et de la publication le 27/03/2017.

A Marseille, le 27/03/2017

